

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01821

Numéro SIREN : 382 907 384

Nom ou dénomination : A.F.I.B. SARL (ACCES FORMATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE)

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 34159

Désignation de l'entreprise : **Sarl AFIB** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **14 Rue Euler** **33700 MERIGNAC** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **3 8 2 9 0 7 3 8 4 0 0 0 1 2**

Comptes approuvés par le gérant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1			
		131122021		131122020			
		Net		Net			
		29 juin 2021		29 juin 2020			
		le gérant					
		Brut	Amortissements, provisions				
		1					
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ	363 454	363 454		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 718	20 718		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	11 500	11 500		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	915	915		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	417 229	372 218	45 011	61 698
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	18 607	18 607	43 555	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	15 000	15 000		
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	31 200	31 200	30 000		
TOTAL (II)	BJ	878 623	BK	757 304	121 318	146 753	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	13 086	BM	13 086	13 278
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	245 290	BY	8 201	237 089
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	56 733	CA	56 733	126 998
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	53 718	CG	53 718	243 796	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 477	CI	8 477	10 168	
	TOTAL (III)	CJ	377 304	CK	8 201	369 103	523 057
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 255 927	1A	765 506	490 421	669 810	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Cegid Quadra

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2022 En Euros.

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30...190.....)	DA	30 190	30 190	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 019	3 019	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	77 284	193 894	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 390	(116 610)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	124 884	110 493	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	142 968	189 198	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	11 688	1 688	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	120 524	116 262	
	Dettes fiscales et sociales	DY	86 540	102 886	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	3 818	149 283		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	365 538	559 317		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	490 421	669 810		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	265 089	546 630		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	48			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	29 544	FB		FC	29 544	22 364	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	873 589	FH		FI	873 589	564 760
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	903 133	FK		FL	903 133	587 124	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	10 877	47 841	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	14	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	914 017	634 979
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	23 721	18 593	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 508	5 527	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	192	(184)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	441 663	359 133	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 333	25 132	
	Salaires et traitements*					FY	262 677	216 098	
	Charges sociales (10)					FZ	84 805	62 912	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	22 829	31 857
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	14	18	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	871 742	719 086	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	42 275	(84 106)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 074	1 472	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 074	1 472	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 072)	(1 470)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 203	(85 577)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	14 366	295	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 532		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	36 041	121 709	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	54 939	122 004	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	56 803	121 687	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	24 948		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		31 351	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	81 751	153 038	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(26 812)	(31 033)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	968 957	756 985	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	954 566	873 595	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	14 390	(116 610)	
RENVIS EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	2 164	2 164
		- Crédit bail immobilier	HQ	3 348	13 394
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 877	47 841	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe		81 751	54 939		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	16
Permanence ou changement de méthodes	16
Informations générales complémentaires	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	18
Etat des provisions	18
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	19
Fonds commercial	19
Produits à recevoir	19
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	20
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	21
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	21

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 490 421.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 903 132.81 Euros et dégagant un bénéfice de 14 390.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué ci-dessous :

- Agencements, aménagements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- Autres : 3 à 5 ans

Situation fiscale de la société

La société AFIB pratique l'intégration fiscale;

Le résultat fiscal de l'exercice est un bénéfice de 19 230 euros.

Le groupe réalise un bénéfice fiscal de 196 972 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	363 454		
TOTAL	363 454		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 218		
TOTAL	32 218		
Installations générales agencements aménagements des constructions	915		
Installations générales agencements aménagements divers	151 371		1 340
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	259 717		4 802
TOTAL	412 002		6 142
Autres participations	43 555		
Autres titres immobilisés			15 000
Prêts, autres immobilisations financières	30 000		1 200
TOTAL	73 555		16 200
TOTAL GENERAL	881 229		22 342

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			363 454	363 454
TOTAL			363 454	363 454
Autres immobilisations incorporelles			32 218	32 218
TOTAL			32 218	32 218
Installations générales agencements aménagements constr.			915	915
Installations générales agencements aménagements divers			152 711	152 711
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			264 518	264 518
TOTAL			418 144	418 144
Autres participations		24 948	18 607	18 607
Autres titres immobilisés			15 000	15 000
Prêts, autres immobilisations financières			31 200	31 200
TOTAL		24 948	64 807	64 807
TOTAL GENERAL		24 948	878 623	878 623

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	363 454			363 454
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 718			20 718
Installations générales agencements aménagements constr.	915			915
Installations générales agencements aménagements divers	116 868	9 853		126 720
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	232 522	12 977		245 498
TOTAL	350 304	22 829		373 133
TOTAL GENERAL	734 475	22 829		757 304

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 853				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 977				
TOTAL	22 829				
TOTAL GENERAL	22 829				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	9 301		1 100		8 201
Autres provisions pour dépréciation	34 941		34 941		
TOTAL	44 242		36 041		8 201
TOTAL GENERAL	44 242		36 041		8 201
Dont dotations et reprises exceptionnelles			36 041		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts		31 200	31 200
Autres immobilisations financières	31 200	31 200	
Clients douteux ou litigieux	9 821	9 821	
Autres créances clients	235 469	235 469	
Personnel et comptes rattachés	3 841	3 841	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 036	19 036	
Groupe et associés	22 500	22 500	
Débiteurs divers	11 357	11 357	
Charges constatées d'avance	8 477	8 477	
TOTAL	341 700	310 500	31 200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	142 968	42 519	100 449	
Emprunts et dettes financières divers	1 688	1 688		
Fournisseurs et comptes rattachés	120 524	120 524		
Personnel et comptes rattachés	17 828	17 828		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 656	20 656		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 626	43 626		
Autres impôts taxes et assimilés	4 430	4 430		
Groupe et associés	10 000	10 000		
Autres dettes	3 818	3 818		
TOTAL	365 538	265 089	100 449	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 278			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15.2475	1 980			1 980

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial IP FORM	11 500			11 500	
Total	11 500			11 500	

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables. L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	43 106
Total	43 106

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 019
Dettes fiscales et sociales	26 634
Autres dettes	2 940
Total	47 642

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 477
Total	8 477

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Caution solidaire EURILEASE	28 000
Total	28 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AFIB P.C.L.	21 498	100.00	9 215
- AFIB 2	141 614	99.80	177 742
- IFPA-AFIB POITIERS	10 011	60.00	33 422
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exploit s/ex antérieur	14 366	77200000
- PCEA	4 532	77560000
- Reprise prov risq et charges	34 941	78750000
- Reprise prov créances dout	1 100	78764000
Total	54 939	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	115	67120000
- Abnardon de créance	54 750	67182000
- Charges exploit s/ex antérieur	1 938	67200000
- VCEAC	24 948	67560000
Total	81 751	

A.F.I.B. (ACCES FORMATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE)

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 190,00 €
Siège social : 14 Rue Euler Parc Chateau Rouquey - Imm SPACE
33700 MERIGNAC
382 907 384 RCS BORDEAUX

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2022

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 14 390,34 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 14 390.34 €
- Une somme de 14 390.34 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
La Gérance



Robert DUCCESCHI

**Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la Liste Nationale
Des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC Grande Aquitaine**

AFIB

**Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 30 190 euros**

**Siège Social :
*Parc d'Activité Château Rouquey
Immeuble Space II - 14 Rue Euler
33700 MERIGNAC***

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

67, Rue Roger Salengro - 33150 CENON

T&L : 05.56.67.79.73

A l'Assemblée Générale de la société AFIB
Parc d'activité Château Rouquey
Immeuble Space II – 14 rue Euler
33700 MERIGNAC

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AFIB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Robert DUCCESCHI

**Société AFIB
Rapport sur les comptes annuels
clos le 31/12/2021**

Page 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cenon,
Le 9 juin 2022.

Le Commissaire aux Comptes,

Robert DUCCESCHI

